

Pourquoi le DALE s'est-il intéressé à Montfort-l'Amaury ?

Author : spo

Categories : [Enquête et analyse](#)

Date : 23 janvier 2009

La création récente d'une nouvelle association de fidèles, le DALE, réclamant l'application du Motu proprio *Summorum Pontificum* a été rapportée sur ce blog ([ICI](#)) ainsi que sa première action à Montfort-L'Amaury, dans le diocèse de Versailles ([LÀ](#)).

Je me suis demandé pourquoi cette petite ville d'un peu plus de 3 000 habitants avait été choisie comme premier lieu d'action. En fait, selon mon enquête, un tel choix n'est pas le fait du hasard et il répond, au contraire, à des raisons bien précises.

Le curé de Montfort-l'Amaury est le père Gérard Verheyde, membre de la Communauté Notre-Dame de la Sagesse, la même communauté à laquelle appartient Mgr Le Gal, ancien évêque aux armées et actuel évêque auxiliaire de Lyon. Le Père Gérard comme l'appelle ses paroissiens est un homme du Nord, né dans une famille modeste et qui a trouvé la vocation en allant chaque matin servir la messe de son vieux curé. Il a reçu une formation plutôt classique et a soutenu une thèse sur la Vierge Marie à l'université de Fribourg. Pourtant, il n'a rien d'un intellectuel et il ne semble pas y prétendre. C'est, semble-t-il, un homme fondamentalement bon, qui a l'énorme défaut, d'après nos sources, de ne pas être un chef. Il gouverne moins qu'il se laisse gouverner. Et, concrètement aujourd'hui, cela veut dire pour un curé que les laïcs pèsent de tout leur poids.

C'est aussi un homme d'obéissance et qui entend obéir, sans se poser de questions, à l'autorité qui est immédiatement placée au-dessus de lui. En l'occurrence, son évêque, Mgr Eric Aumonier.

Un ensemble d'éléments du dossier « Montfort-L'Amaury » apparaissent ainsi :

1°) Un évêque qui de son côté entend aussi être suivi ;

2°) Des laïcs qui entendent être écoutés.

À cela s'ajoute un petit groupe de demandeurs de l'application du Motu proprio *Summorum*

Pontificum. Celui-ci a une histoire, qu'il serait trop long de raconter ici en détail, mais dont certains éléments sont importants à prendre en compte.

L'un des membres de ce groupe, certainement le membre le plus actif, après avoir fréquenté la messe de Saint-Louis du Port-Marly (ICRSP) a pris la décision d'aller à la messe à Saint-Pierre de Montfort-l'Amaury, passant ainsi de la messe de saint Pie V à la messe de Paul VI. C'était avant le Motu proprio de 2007. Peu à peu, il a commencé à rendre des services dans sa paroisse, notamment au plan liturgique. Et ce, jusqu'à ce qu'une paroissienne lui fasse comprendre qu'il n'était pas le bienvenu à la paroisse de Montfort-l'Amaury. Ce paroissien se verra même entendre dire qu'il n'avait qu'à quitter la paroisse pour aller ailleurs.

En septembre 2007, le Père Gérard fut invité à déjeuner par une famille de Montfort-l'Amaury. Au cours du repas, il lui fut demandé de pouvoir bénéficier de l'application du Motu Proprio, mais sans bousculer les choses. Le curé de Montfort-l'Amaury se montra favorable à cette demande, disant comprendre la démarche du Pape, mais ajoutant qu'il lui fallait apprendre et le latin et la célébration de la messe. Les choses paraissaient partir sur de bons rails. Dans sa lancée, le Père Gérard se rendit même, pendant les vacances de Noël 2007, à l'abbaye de Fontgombault pour apprendre à célébrer selon la forme extraordinaire.

Puis ? Plus rien !

Une réunion élargie se déroula chez un journaliste désireux lui aussi de profiter du Motu proprio. Le Père Gérard prit part à cette réunion. Il lui fut demandé de célébrer la messe selon le rite romain traditionnel à la chapelle de l'hôpital. Il ne s'y montra pas hostile, mais indiqua qu'il lui fallait répéter lors de sa messe privée du vendredi la célébration selon l'antique usage de la messe. Deux participants à la réunion se proposèrent de lui servir cette messe ou d'envoyer des enfants le faire. Le curé de Montfort ne dit pas non, mais expliqua qu'il lui fallait un missel d'autel, si possible latin/français.

Et les choses ne bougèrent plus.

On pourrait continuer ainsi l'histoire des demandes et des refus voilés et inexplicables du curé de Montfort.

Une telle attitude, qui part d'un a priori favorable pour célébrer l'antique usage pour finalement refuser en pratique l'application du Motu Proprio ne peut que susciter l'interrogation. S'il y a certainement la pression des laïcs engagés dans la paroisse – ces bourgeois et surtout bourgeoises bon teint, favorables à toutes les tolérances sauf une – il faut aussi s'interroger sur la pression épiscopale. Dès la parution du Motu Proprio, adoptant la ligne parisienne, Mgr Aumonier avait fait savoir aux curés que le diocèse avait les lieux de culte nécessaires pour la forme extraordinaire et qu'il fallait de toute façon lui en référer avant de permettre la célébration selon la forme extraordinaire. C'était rendre caduc le Motu Proprio

avant même de tenter de l'appliquer.

La bonne volonté du Père Gérard de Montfort-l'Amaury n'a pas résisté à cette double pression. On ne s'étonnera donc pas de voir une telle paroisse moyenne faire l'objet d'une action un peu audacieuse de catholiques exaspérés. Elle contient d'ailleurs un autre message : les grandes villes ne sont pas les seules concernées par le Motu Proprio de Benoît XVI.

En résumé, la situation de Montfort-l'Amaury semble emblématique en ce qui concerne l'application du Motu Proprio :

- 1°) un curé qui manque de fermeté ;
- 2°) une équipe de laïcs qui entend faire la loi ;
- 3°) un évêque qui refuse de laisser appliquer le Motu Proprio de 2007 et se contente de celui de 1988 ;
- 4°) un groupe demandeurs qui n'arrive pas à se faire entendre.

Des situations de cette sorte, il y en a plusieurs dans le diocèse de Versailles et dans le reste de la France. Il est probable que le DALE fasse encore parler de lui demain.